

La

lettre d'info

de l'Association Nationale de Retraités, reconnue d'intérêt général

ACTUALITÉS
ÉVÈNEMENTS
BONS PLANS

Mai 2024

A LA UNE

ANR Actualités.

Au programme : Une Assemblée générale en fin de mois

C'est à Paris que se tiendra l'Assemblée générale 2024. Les 28 et 29 mai. ce sont tous les présidents de groupes (ou le délégué du groupe), les délégués régionaux et les administrateurs qui se retrouveront pour débattre mais aussi pour finaliser et valider les comptes de l'association. La plupart des sujets ont été préparés et validés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu mi-avril.

Au programme dans le domaine de la défense des intérêts des adhérents de l'ANR, une motion intitulée « Les retraités, des citoyens malmenés par les pouvoirs publics » sera mise au vote des représentants de l'association. Dans cette motion, plusieurs points importants sont mis en avant comme « les cotisations concernant les complémentaires santé » ou le rétablissement de la demi-part des veuves ayant élevé des enfants sans oublier le dossier « pension de réversion ». Le projet gouvernemental « bâtir la société du bien vieillir » et la mise en place du Service public départemental de l'autonomie sont des sujets où l'ANR va être vigilante. Un point sera fait sur « l'avenir de l'ANR » avec les responsables de la commission 1 qui ont planché sur le sujet. En espérant des propositions qui vont permettre de relancer les adhésions et redonner de l'entrain dans les groupes alors que le bénévolat devient problématique...Et sans bénévoles, peu d'activités, peu d'adhésions.

Dans les groupes ANR : les marches du jeudi avec l'ANR 63

La section marche de l'Association Nationale des Retraités du Puy-de-Dôme vous propose les marches du jeudi.

Les organisateurs des marches viennent vers vous pour vous proposer de les rejoindre.

Un car est réservé afin de vous transporter. Deux circuits sont proposés pour contenter le plus grand nombre d'entre nous (environ 8 et 10km). Une cotisation annuelle est demandée pour le bon fonctionnement du transport. Renseignements : Aller sur le site <https://anr63.com/> pour voir les vidéos et les sorties du jeudi après-midi et les horaires. Contacter un des organisateurs (<https://anr63.com/activites-2/marche/>). Venir faire une séance d'essai un jeudi après-midi (en ayant averti les organisateurs avant).

Et surtout diffuser cette information. Rien de mieux que le bouche à oreille pour faire connaître notre section. **Merci à ceux qui viendront étoffer notre section marche.**

Sortie de printemps avec l'ANR 91

L'ANR vous propose de découvrir le château, l'atelier et la vie de Rosa Bonheur, peintre animalière du 19ème siècle, avec une visite guidée, enrichie d'une exposition de sculpture monumentale dans le parc (<https://www.anressonne.fr/activites/>).

Barbecue à Acy Romance dans les Ardennes (ANR 08)

Venez passer un agréable moment à notre traditionnel barbecue qui aura lieu le jeudi 6 Juin sur l'ancien terrain de Foot d'Acy Romance. Une marche est prévue le matin dès 9h pour ceux qui le souhaitent.

Pour les autres : RDV à 12h pour l'apéritif offert par l'ANR et le barbecue. [Pour en savoir plus et vous inscrire avant le 15 Mai](#) (<https://www.anr-champagneardenne.com/copie-de-activites-sorties-a-venir>). Sans oublier la **Journée détente à la cabane** de chasse de Monthermé situé aux Hauts Buttés le Jeudi 25 Juillet 2024. Bravo à eux.

ACTUALITES

Retraite complémentaire Agirc-Arrco : fin du malus de 10% pour les retraités

Le malus temporaire de 10% appliqué sur les pensions complémentaires Agirc-Arrco a pris fin le 1er avril. Cette pénalité ne s'appliquait déjà plus aux personnes en retraite depuis le 1er décembre 2023.

Instaurée en 2019, la mesure du bonus/malus (appelés aussi coefficients majorants et minorants) avait pour but d'inciter les salariés à travailler un an de plus, même s'ils remplissaient les conditions légales pour partir à taux plein. (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15237>)

À défaut, un malus de 10% était appliqué sur leur pension pendant 3 ans, une petite partie d'entre eux bénéficiant d'un taux réduit de 5%. Le malus a pris fin à l'automne pour les nouveaux retraités (départ à la retraite à partir du 1er décembre 2023) et la mesure s'applique depuis le 1er avril 2024 pour ceux dont le départ en retraite est antérieur à la date du 1er décembre 2023. Environ 700.000 retraités du secteur privé sont concernés.

Le bonus s'appliquant aux assurés qui reportent leur départ à la retraite de 2 à 4 ans est maintenu pour les personnes qui ne sont pas concernées par la réforme des retraites.

Les fauteuils roulants : ils seront intégralement remboursés dès la fin de l'année

Le remboursement intégral des fauteuils roulants annoncé par Emmanuel Macron en 2023, se concrétisera donc cette année. Cette annonce, portée par les ministres en charge de la Santé et du Handicap, marque une étape décisive dans l'amélioration du quotidien des seniors et des personnes en situation de handicap.

Fadila Khattabi, ministre déléguée aux Personnes handicapées, a en effet confirmé que les fauteuils roulants – qu'ils soient électriques ou manuels – bénéficieront d'un remboursement à 100% « avant la fin 2024 ». Un geste qui va simplifier et soulager le quotidien des personnes à mobilité réduite.

Contrôle technique pour les deux-roues mis en place depuis le 15 avril 2024

Le contrôle technique est désormais obligatoire pour les deux-roues, trois-roues et quadricycles motorisés, à la suite d'un arrêté publié au *Journal officiel* le 24 octobre 2023. Sa mise en place est cependant échelonnée selon la date de la première immatriculation des véhicules. Pour les plus anciens, le premier contrôle technique doit être réalisé entre le 15 avril et le 14 août 2024.

Le nouveau contrôle technique doit vous permettre de constater l'état de votre véhicule, de prendre connaissance d'éventuelles défaillances et de les faire réparer. Cette inspection périodique obligatoire concerne les véhicules de catégorie L, donc notamment : les cyclomoteurs, les motos, les scooters, les tricycles à moteur et quadricycles légers et lourds.

(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16861>)

BONS PLANS

Aide aux personnes âgées

« Sortir Plus », un service qui facilite les mobilités

Vous avez plus de 75 ans et vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer ? Le dispositif Sortir Plus de l'Agirc-Arrco propose des prestations d'accompagnement pour vos sorties, à pied ou en véhicule, et gère pour vous la prestation (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17302>).

Le service Sortir Plus proposé par la caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco a pour objectif de favoriser la mobilité et le lien social. Il s'adresse aux personnes de **75 ans et plus** relevant du régime Agirc-Arrco qui sont en situation de fragilité (isolement, âge, difficulté à se déplacer), sans condition de ressources.

Auparavant payant, au moyen de chèques CESU (chèque emploi service universel), ce dispositif d'accompagnement est depuis 2024 entièrement pris en charge par la caisse de retraite.

Faire ses courses, rendre visite à des amis ou à la famille, aller chez le coiffeur, au restaurant, faire une promenade, aller chez le médecin... Pour toutes ces sorties de la vie quotidienne, vous pouvez être accompagné par une personne de confiance.

EHPAD : accueil obligatoire des animaux de compagnie et garantie du droit de visite

La législation récente du 8 avril 2024, promulguée sous l'intitulé « Bien vieillir », introduit des modifications significatives pour les résidents en établissements de soins et en Ehpad.

Cette loi consacre notamment le droit à des visites quotidiennes sans obligation de notification préalable à l'établissement. Cependant, il est à souligner que des restrictions peuvent être imposées dans des circonstances exceptionnelles pour préserver l'ordre public. De surcroît, les personnes en phase terminale ou recevant des soins palliatifs jouissent d'un droit inaliénable à la visite quotidienne, y compris durant des périodes de crise sanitaire, chaque établissement étant chargé de définir les modalités de ces visites. Concernant la cohabitation avec les animaux de compagnie, la loi établit **un cadre permettant aux résidents en Ehpad de garder leurs compagnons à quatre pattes à leurs côtés**, sous réserve de répondre aux besoins de ces derniers et de se conformer aux normes d'hygiène et de sécurité.

Ventes immobilières : les nouvelles règles de l'audit énergétique

Si vous êtes propriétaire et que vous souhaitez vendre votre logement, ou si vous êtes à la recherche d'un bien immobilier à acquérir, il se peut que vous soyez confronté à la notion d'audit énergétique. Depuis le 1^{er} avril 2023, les logements les plus énergivores doivent faire l'objet de cet examen en cas de vente. Le 1^{er} avril 2024, l'audit énergétique a évolué (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17307>).

Un audit énergétique permet d'établir un état des lieux détaillé de la performance énergétique et environnementale d'un logement. Pour le futur acquéreur d'un bien immobilier, ce document est notamment un moyen :

- . d'être informé de problématiques relatives à la transition écologique et énergétique dans le domaine du bâtiment ;
- . d'être orienté dans l'amélioration de la performance énergétique du logement qu'il a acheté, grâce à au moins . deux propositions de travaux (comprenant un parcours en une ou plusieurs étapes) qui lui permettent d'en savoir plus ;

A L'ACTION

Conseil d'Orientation des Retraites (COR) : des prévisions revues à la baisse

Dans un contexte économique incertain, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) vient de réviser ses projections... à la baisse. Cet organisme, pivot dans l'évaluation du système de retraites français, a exprimé un certain pessimisme quant à l'avenir des pensions.

Selon le COR, les perspectives financières du système de retraite s'avèreraient plus sombres que prévu. Les dernières estimations suggèrent en effet que le besoin de financement pourrait être plus important que ce qui avait été anticipé lors des précédentes évaluations. Une révision qui intervient dans un climat économique marqué par une croissance atone et une démographie défavorable, autant de facteurs qui exercent une pression accrue sur les régimes de retraite.

Facture téléphonique

Numéros surtaxés : comment reconnaître les signes d'un appel frauduleux ?

Vous avez gagné un jeu-concours auquel vous n'avez jamais participé, une fausse urgence vous invite à rappeler un numéro, vous devez renouveler une démarche administrative que vous n'avez jamais commencée... Il peut s'agir d'une tentative frauduleuse vous forçant à rappeler un numéro surtaxé. .

La surtaxe est un coût supplémentaire qui s'ajoute au prix d'un appel normal. Les coûts liés à des appels vers un numéro surtaxé sont prélevés directement sur votre facture d'abonnement téléphonique.

Lors d'un appel vers un numéro surtaxé, il doit débiter par un message d'information concernant le tarif de l'appel. Ce message ne vous est pas facturé.

Un appel peut vous être facturé :

à la minute : par exemple, 0,50 € par minute ;

indépendamment de la durée : par exemple 2 € par appel ;

à la minute et dès l'appel : par exemple 2 € par appel puis 0,50 € par minute.

Bourges, capitale européenne de la culture en 2028

Trois villes de l'Union européenne ont obtenu le statut de capitale européenne de la Culture pour 2028 : Bourges (France), Ceské Budějovice (République tchèque) et Skopje (Macédoine du Nord). (<https://bourges2028.org/>)

Ce titre donne aux villes la possibilité d'accroître leur rayonnement, de se faire connaître au niveau international, de promouvoir le tourisme durable et de repenser leur développement à travers la culture.

Depuis 2009, chaque année, deux villes au moins se partagent le label : l'une issue d'un « ancien » État membre de l'Union européenne (UE), l'autre d'un « nouveau ». À ces deux villes lauréates peut s'ajouter une troisième, issue d'un pays tiers, par exemple un pays candidat à l'UE. Les villes labellisées sont désignées 4 ans à l'avance pour leur permettre de se préparer. Les prochaines capitales européennes de la culture seront en 2025 : Nova Gorica (Slovénie) et Gorizia (Italie) : candidature couplée, les deux villes se situant de part et d'autre de la frontière et Chemnitz (Allemagne)

LE CHIFFRE DU MOIS : 30 000

Explosion du nombre de centenaires en France

Au cœur d'une Europe où l'espérance de vie ne cesse de s'étirer, la France semble se distinguer par un phénomène démographique remarquable : le nombre de ses centenaires a triplé depuis les années 1970, atteignant aujourd'hui le chiffre impressionnant de 30 000. Ces "super" seniors, majoritairement des femmes – qui représentent 86 % de cette population, incarnent une nouvelle facette du vieillissement.

INFOS PRATIQUES

Carnets de timbres dans l'air du temps

Jusqu'au 13 octobre 2025, le **Musée de La Poste** propose à ses visiteurs de découvrir l'histoire du carnet de timbres, objet emblématique de l'univers postal.

L'EXPOSITION : Le carnet de timbres d'usage courant est le témoin de l'évolution et des usages de la société. À travers une collection de près de 200 carnets de timbres, affiches et dessins originaux, le visiteur sera invité à déambuler parmi les différents formats et messages de cet objet, reflet des mutations de la société française.

L'exposition Carnets de timbres dans l'air du temps retrace l'évolution de cet objet du quotidien autour de trois grandes thématiques, la publicité, les usages et l'art, au travers d'une scénographie originale et lumineuse.

118 ANS D'EXISTENCE ET TOUJOURS AUSSI DYNAMIQUE !

Le Musée de La Poste - 34 Boulevard de Vaugirard - 75015 Paris Tél. : 01 42 79 24 24

Site Internet : <http://www.museedelaposte.fr/> Ouvert tous les jours (sauf le mardi) de 11h à 18h

Sites à visiter en Vendée

Si vous passer par la Vendée cet été, il n'y a pas que le PUY du FOU !

De hauts lieux historiques préservés, des muséographies innovantes, des animations pour toute la famille !

ABBAYE DE NIEUL SUR L'AUTISE, ABBAYE DE MAILLEZAIS, CHÂTEAU DE TIFFAUGES, CITÉ DES OISEAUX LES LANDES GENUSSON, les HARAS DE LA VENDÉE à La ROCHE SUR YON, L'HISTORIAL DE LA VENDÉE aux LUCS SUR BOULOGNE, le LOGIS DE LA CHABOTTERIE à SAINT-SULPICE LE VERDON

Pour bénéficier des tarifs réduits, il vous suffit de demander le nombre de bons de réduction souhaité (par exemple : 4 personnes = 4 bons de réduction. Pour recevoir vos bons de réduction, vous pouvez contacter le COS. Pour utiliser vos bons de réductions, merci de les présenter au guichet du site et vous paierez le tarif réduit.

COS 44 Azureva 33 avenue de la Vertonne 44120 Vertou Tél. : 02.40.69.89.13

E-mail : cos44azureva2@orange.fr

Site Internet : <https://www.cos44azureva.fr>

Info de dernière minute journée en Vendée de l'ANR50

Journée (le 23 mai 2024) dédiée à la découverte de Florales Internationales au logis de la Chabotterie en Vendée. En immersion totale au cœur du monde végétal, vous déambulerez le long des allées du Parc à la découverte des mises en scène paysagère imaginées par des exposants du monde entier. Cette journée est organisée par l'ANR50 (<https://www.anr50.fr/la-venistrie>)

La Lettre d'info (ou newsletter) est adressée à tous ceux qui s'inscrivent sur le site Internet de l'ANR ansiege.fr (page d'accueil, rubrique « La Lettre d'info ») - Réalisation : service communication de l'ANR.
mai 2024



ANR Siège national
13, Rue des Immeubles-industriels
75011 PARIS
ansiege@orange.fr
<https://www.ansiege.fr>

Notre page Facebook



© 2024 ANRSIEGE